

## EMPLOI

Depuis la signature du contrat ETAT/ONF/COFOR, au moins en apparence, la direction générale n'a pas mis en place sa réforme. Pour autant nous connaissons tous la direction dans laquelle nous nous dirigeons, elle est inscrite dans le contrat : **-700 emplois**.

La direction dit attendre les conclusions de l'audit socio-organisationnel et un certain nombre d'autres réflexions, comme la simplification des procédures, ou la priorisation des missions pour mettre en place de nouveaux organigrammes ; en clair ne pas faire de vagues en attendant la fin des élections.

Mais que ce passera-t-il en juin ? Quelles que soient les conclusions des groupes de travail, des CODIR, et autres réunions de toutes sortes, le résultat sera le même : la direction va tenter de saisir toutes les opportunités pour se conformer à ces objectifs de suppressions de postes.

Il ne faut pas s'y tromper, les suppressions de postes sont déjà en marche !

### Absurdité Haut-Marnaise

Le DA de Haute-Marne fait encore mieux...

Il a l'autorisation de la DG de recruter un contractuel sur un poste d'administratif vacant.

Il reçoit des candidats à l'embauche. Il a des candidats qui conviennent au poste.

**Il décide de supprimer le poste quand même !**

Gels de précaution : ce nouveau terme est apparu dans le langage de nos directeurs, il consiste à laisser un poste volontairement vacant. Pourtant, il serait normal d'ouvrir tous les postes vacants à la mobilité, or aujourd'hui un certain nombre de postes vacants ne figurent pas sur les listes offertes à mobilité. La précaution consiste donc à ne pas risquer d'ajouter un personnel à l'effectif de son agence... Le message est clair : personne n'arrivera sur ce poste, il est préfléché pour être supprimé. A l'heure où l'on parle de prévention de risques psycho-sociaux, on ne prend aucune «précaution» pour les personnels qui sont dans des services en sous effectifs et subissent une surcharge de travail.

### Mauvaise foi Lorraine :

Le DT assure aux personnels, en action, qui s'étaient invités dans son bureau, qu'il va faire rajouter des postes dans la liste de CAP. Mais le compte n'y est pas !

La DRH Lorraine annonce fièrement qu'il n'y a pas de gel de postes, et que les demandes sur des postes vacants non offerts à la CAP seront étudiées. Comment les demander s'ils ne sont pas sur la liste ? Quelle transparence sans passage en CAP ?

**Pour le SNUPFEN, il est grand temps d'arrêter de subir cette situation, il faut obliger nos directeurs à ouvrir tous les postes vacants à la mobilité. Nous avons les moyens de résister efficacement en refusant de se partager les tâches et/ou de faire les intérim des postes vacants.**

### Des personnels, non merci :

A la dernière CAP, nos élus ont eu de grandes difficultés à défendre les demandes de mobilité vers certaines régions. Vous avez pu le lire dans le CR des élus du SNU de la CAP des TO :

« ATTENTION : la région Rhône Alpes n'est plus accessible pour les personnes externes à la DT. Le Directeur Territorial étant très embêté par les postes qu'il doit supprimer ».

Là encore le message est très clair, on propose les postes à la CAP, mais on refusera les mutations d'autres DT pour ne pas risquer d'augmenter les effectifs de la DT, sinon ce sera plus compliqué de supprimer des postes occupés.

**Pour le SNUPFEN, cette manière d'agir des DT, DA, DRH n'est pas acceptable. Les personnels n'ont pas à subir une politique de concurrence inter-DT à l'atteinte de l'objectif. Il ne s'agit pas ici de personnels supplémentaires !**

Des recrutements insuffisants : au comité technique central il a été présenté un schéma d'emploi avec des recrutements ridicules par rapport aux postes vacants. Prenons deux exemples, les SA et les TO :

Corps	Nb de postes ouverts à la mobilité (supposés vacants)	Nb de postes vacants non offerts à la CAP (gel de précaution !)	Nb de départs en retraite prévisionnels 2012 (sous estimé évidemment !)	Recrutements prévus en 2012	Différentiel (hors postes vacants non ouverts à la mobilité)
SA	42	Non communiqué	21	9	- <b>54</b>
TO	150	Non communiqué	80	58	- <b>172</b>

Cette présentation reste imprécise, et nous ne disposons pas du nombre réel de postes vacants, mais cela donne un ordre de grandeur du nombre de postes à supprimer.

## Chaque poste vacant est un poste susceptible d'être supprimé

**Pour le SNUPFEN, la lutte pour l'emploi est au cœur de notre action syndicale, et nous disposons de moyens de résistance efficaces. L'action de refus d'intérim ou de partage des tâches, déjà mise en place dans plusieurs UT, dans différentes DT, constitue notre meilleur atout pour lutter contre les suppressions de postes.**

## En juin, prenons notre destin en main

Nous refusons d'être co-responsables :

- des suppressions de postes.
- de la diminution du service public.
- de l'abandon de certaines missions.
- de la dégradation des conditions de travail.
- de la dégradation globale de la qualité de nos travaux.

L'intérim nous met également en danger physiquement et psychologiquement par la surcharge de travail.

Nous devons avoir le courage de refuser collectivement ces surcharges de travail qui nuisent à notre santé, à la qualité du service rendu et vont à l'encontre de notre vision de la gestion forestière.

**C'est pourquoi, le SNUPFEN Solidaires appelle à refuser tous les intérimis ou redistributions de poste, et charges de travail supplémentaires.**